PROMESSE DE VERSEMENT

Taxe d'apprentissage 2020

avant le 15 juillet 2020

Dynamisez votre capital compétences avec CESI École d'Ingénieurs

ENTREPRISE

RAISON SOCIALE .....
ADRESSE .....
.....
CP ..... VILLE .....
SIRET .....
Code NAF .....

déclare verser au titre du solde de la taxe (13%) ..... euros

CONTACT ENTREPRISE POUR L'ATTESTATION/REÇU DE VERSEMENT

NOM ..... PRÉNOM .....
FONCTION DANS L'ENTREPRISE .....
TÉLÉPHONE ..... MAIL .....

Fait à : le ..... / ..... / 2020

Signature et cachet de l'entreprise

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À

CESI ÉCOLE D'INGÉNIEURS N°UAI 0133944S | SIRET N°77572257200648

☐ **Par chèque à l'ordre de** CESI (chèque à envoyer à : CESI AIX-EN-PROVENCE - Europôle de l'Arbois - Pavillon Martel - BP 30 - 13545 AIX-EN-PROVENCE)
☐ **Par virement** : IBAN : FR65 3000 2007 9700 0040 0679 F60 | BIC : CRLYFRPP

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage doit être envoyé entre le 1er janvier et le 15 juillet 2020 dernier délai (envoi du reçu de confirmation).

cesi ÉCOLE D'INGÉNIEURS

Contact CESI Aix-en-Provence
Alizée LAKS - 04 42 97 63 93 - alaks@cesi.fr
ecole-ingénieurs.cesi.fr

Cti | CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES | HESAM UNIVERSITÉ

Établissement d'enseignement supérieur technique privé